MOSTAGANEM

Les deux collégiennes de 14 et 15 ans ont été retrouvées par la police

Deux jeunes filles de 14 et 15 ans en fuite depuis mardi ont été retrouvées en un laps de temps, mercredi dernier, par la police, selon le dernier communiqué de la cellule de communication, relevant de la Sûreté de wilaya.

Les parents des deux adolescentes de conditions sociales aisées les ont cherchées partout, chez des amis et des proches et en désespoir de cause, ils se sont tournés vers la police pour les retrouver. Le jour de leur disparition, les deux collégiennes ont séché leurs cours et en fin d'après-midi, elles n'ont pas regagné leur domicile, ainsi, l'alerte avait été donnée. Les deux adolescentes ont été retrouvées le lendemain de leur disparition par la police en compagnie d'un lycéen T. M., âgé de 19 ans, suspecté d'être le «petit ami» de l'une d'elles dans la localité de Hassi Mamèche, et ce, grâce à des témoignages de leurs camarades de classe.

Dans le communiqué de la cellule de communication de la police, on n'indique pas où les deux jeunes filles ont passé la nuit ni le véritable mobile de cette fugue.

Une enquête préliminaire est ouverte sur instruction du procureur de la République afin que le magistrat puisse apprécier des suites à donner à cette affaire de détournement de mineures à l'encontre du jeune homme.

A. B.

Arrestation de deux bandes de cambrioleurs

Les éléments de la police de la 4e et 7e Sûreté urbaine sont parvenus à mettre hors d'état de nuire cinq individus, âgés entre 19 et 49 ans, impliqués dans deux cambriolages à la Salamandre et à la cité de Kharouba.

Les deux plaintes déposées par les citoyens, ayant été victimes de ces vols par effraction de leurs appartements, ont permis aux éléments de la police d'interpeller et arrêter les membres de ces deux réseaux organisés et de récupérer tous les objets qui se résument à des effets vestimentaires de luxe, trois passeports, 32.5 millions de centimes, 300 euros, 86 rials saoudiens, 100 dollars US et des équipements électroniques et informatiques.

Présentés devant le magistrat instructeur, tous les mis en cause ont été placés en détention préventive avec comme grief, association de malfaiteurs et vol.

A. B.

Un cimetière profané à Ouled Bouras

Le cimetière du douar Ouled Bouras dans la commune de Sour a été profané mercredi dernier et plusieurs tombes ont été dégradées. Le ou les auteurs des faits ont aussi déplacé les pierres tombales portant l'identité des personnes décédées. Même le cadavre d'un nourrisson mort il y a quelques semaines a été exhumé.

Cet acte inacceptable appelle une réponse pénale ferme et l'enquête confiée à la gendarmerie permettra de poursuivre les coupables.

A. B.

TIPASA

Ouverture de classes spéciales pour personnes handicapées

Nous avons appris récemment, auprès de la Direction de l'action sociale et de la solidarité, qu'un important programme d'ouverture de classes spéciales au profit d'élèves ayant des handicaps auditifs et mentaux légers a été lancé.

En effet, selon M. Mehenni Achour et ses collaborateurs, Mlle Haffaf Naïma et M. Chérifi Mohammed, il a été précisé qu'en application de la circulaire interministérielle N°03, datée du 2 décembre 2014, il a été recensé 50 élèves bénéficiaires des prises en charge de ces handicaps depuis le démarrage du dispositif au niveau de la wilaya de Tipasa.

Selon M. Mehenni, le directeur de la DASS de Tipasa, cinq classes sont dédiées à ces élèves, dont deux pour handicapés auditifs légers, l'une à Meurad près de Hadjout regroupant 14 élèves et la seconde à Cherchell, regroupant 7 élèves handicapés auditifs.

Pour sa part, Mlle Haffaf, une responsable au sein de la DASS de Tipasa, nous précise que, s'agissant des élèves handicapés mentaux légers, il leur a été dédié trois classes sises à Tipasa, abritant 10 élèves, une classe à Koléa, abritant 9 élèves et une classe à Cherchell, abritant 10 élèves.

A ce titre, M. Mehenni, nous informe que 24 élèves sont pris en charge par des jeunes bénéficiant de l'aide sociale et possédant un diplôme supérieur.

On nous indique par ailleurs, que 9 lycéens aveugles viennent de bénéficier de livres et d'équipements spécifiques disposant d'un système de lecture en braille.

Qui bénéficie de l'accès à ces classes spéciales pour élèves handicapés ?

M. Mehenni nous informe que les élèves scolarisés souffrant de ces types de handicaps y ouvrent droit étant munis de certificats médicaux de médecins spécialistes, psychiatres ou ORL, dont l'âge se situe entre 6 et 12 ans sur présentation d'un dossier médical, et sur avis de la commission médicale.

On nous a précisé par ailleurs que ces classes doivent disposer de plus de 5 élèves et de moins de 10 élèves, conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel cité plus haut.

Houari Larbi

AÏN-SEFRA

Une dame âgée agressée par un malade mental

Une dame âgée a été agressée dernièrement par un malade mental errant, nécessitant le secours des usagers de la route qui l'ont vite immobilisé.

Ce n'est donc pas une première, plusieurs agressions ont été relevées, notamment il y a quelques années, une septuagénaire a été agressée par un malade mental errant et fut évacuée au CHU de Sidi-Bel-Abbès où elle a subi une intervention chirurgicale qui lui a nécessité une incapacité physique. Ces malades mentaux continuent à sillonner les rues de la ville, tantôt avec une barre de fer, tantôt un manche ou autre bâton, gourdin. Le phénomène de cette catégorie de gens ne cesse de prendre de l'ampleur dans la société, un grand souci pour une population déjà inquiétée par un autre fléau, celui des drogués qui menacent également les passants, surtout les usagers de la nuit.

Notons que la société civile a déjà saisi l'autorité au sujet de ces agressions, mais il s'avère que ce sont les parents de ces malades qui doivent saisir l'autorité et constituer les dossiers médicaux pour leur prise en charge au niveau des hôpitaux psychiatriques, a-t-on appris. Cependant la quasi-totalité des malades sont des SDF, qui viennent d'ailleurs, le problème doit donc être normalement réglé au niveau des services compétents (wilaya, pompiers, police, santé).

D'ailleurs, les instructions du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière sont claires ; à chaque occasion, le ministère relance l'exécution de son programme d'action, en adressant aux walis des rappels à ses instructions pour la prise en charge des malades mentaux ; ainsi que mettre un terme à l'image qui ternit la société.

A Aïn-Sefra, il y a lieu de ne pas confondre ces deux catégories : les «derwiches»(arriérés mentaux non agressifs et pris en charge par leur famille) et les débiles mentaux errants agressifs dont la plupart viennent d'ailleurs.

B. Henine

AÏN SANDAL (GUELMA)

Un automobiliste percute mortellement un octogénaire

Ces derniers mois, ce fut une période noire pour les piétons dans la région de Guelma. Une nouvelle fois, mercredi dernier, un accident de la circulation a coûté la vie à un piéton.

Les faits se sont produits vers 19h33, à mechta Aïn Ktone, sur le tronçon de la RN80, reliant Guelma et Souk-Ahras, traversant la commune de Aïn Sandal (daïra de Hammam N'bails).

Un homme de 80 ans, qui marchait sur le bord de la chaussée, a été mortellement fauché par un automobiliste. Selon le rapport de la Protection civile de la wilaya, il s'agit d'un véhicule léger, une Clio Classic.

La victime a été très grièvement blessée. Prévenus par les riverains, les secouristes de l'unité de la Protection civile de Hammam N'bails se sont très rapidement rendus sur place. Malgré leurs efforts, ils n'ont pu ranimer la victime qui est décédée sur le coup.

La dépouille a été transportée vers la polyclinique de Hammam N'bails. Les services de sécurité se sont rendus sur les lieux où ils ont procédé aux premières constatations.

L'enquête est en cours pour déterminer les circonstances exactes de cet accident mortel. Ce nouveau drame vient alourdir le bilan des piétons tués sur les routes de la wilaya de Guelma.

Noureddine Guergour

SIDI-BEL-ABBÈS

L'ex-maire de Tessala condamné à 2 ans de prison ferme

Le tribunal de Sidi-Bel-Abbès a dernièrement condamné un ex-P/APC de la localité de Tessala à deux ans de prison ferme assortis d'une amende de 10 millions de centimes. Les griefs retenus contre le mis en cause sont l'attribution d'un marché d'éclairage public à une entreprise privée sans conformité avec le règlement régissant les marchés publics. Le mis en cause a aussitôt interjeté appel.

A. M.

AÏN-TÉMOUCHENT

Découverte d'un cadavre à El-Amria

Les éléments de la Protection civile ont enregistré avant-hier le décès d'une personne dans un taudis au lieudit Bouamama-Ali dans la ville d'El-Amria dans la wilaya de Aïn-Témouchent.

Selon les informations recueillies, la victime était âgée de 50 ans, elle n'avait pas toutes ses facultés mentales, elle avait de légères blessures au niveau du front.

Le corps a été transporté aux services de la morgue de l'hôpital Ahmed-Medeghri d'Aïn-Témouchent.

Les services de sécurité ont ouvert une enquête d'usage.

S. B.

KHENCHELA

Un jeune de 23 ans trouve la mort dans un cortège de mariage

Un mort et quatre blessés dont un dans un état très grave et des dégâts matériels, tel est le bilan d'un accident routier, lors d'un cortège de mariage, survenu hier, sur la route reliant la commune d'El Mahmel à celle de Babar.

L'accident est survenu lorsqu'une voiture de tourisme faisant partie du cortège a dérapé et a fait plusieurs tonneaux, entraînant la mort du chauffeur, âgé de 23 ans et la blessure de quatre autres transportés tous à l'hôpital, au moment où les services de la gendarmerie ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de cet accident qui a failli transformer le mariage en un deuil.

Benzaïm A.